

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 28 FEVRIER 2013

DATE DE CONVOCATION : 22 février 2013

N°2013-02-05

Conseillers en exercice : 68
Conseillers titulaires et suppléants présents : 69
Conseillers votants : 56
Dont pouvoirs : 2

AR PREFECTURE

016-241600501-20130228-201352N05-DE
Regu le 01/03/2013

Pour : 56
Contre : 0
Abstention : 0

L'an **2013** et le **28 février à 18 heures 30**, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni, en session au nombre prescrit par la loi, sur la commune de Boisbreteau sous la présidence de M. Jacques CHABOT, Président.
Conformément à l'article 2121-15 du code général des collectivités territoriales, M. Jean CHAILLÉ de NÉRÉ remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Etaient présents votants :

ANGEDUC : M. LEGER Pascal - **AUBEVILLE** : M. MONNET Lionel - **BAIGNES**: M. JAULIN Pierre, M. BAUDET Pierre, Mme BOUCHER Maryse - **BARBEZIEUX** : M. GUERN Joël, Mme SIDERATOS Claudine, M. NEMIRI Brahim, M. MICHONNEAU René, M. GAURIEAU Francis, Mme JARDRY Suzette, - **BARRET** : M. PROVOST Jean-Jacques - **BECHERESSE** : M. PUAUD Gérard - **BERNEUIL** : Mme IMBERT Pascale - **BLANZAC-PORCHERESSE** : M. VINSONNAUD Jean-Michel - **BOISBRETEAU** : M. TESSONNEAU Pierre - **BORS DE BAIGNES** : M. JOLLY Patrick - **BROSSAC** : M. BAUDET Jean-François, M. GOY Jean - **CHALLIGNAC** : M. WAYE Guy - **CHANTILLAC** : M. MARRAUD Jean-Luc - **CHILLAC** : Mme GARNEAU Janine - **CONDEON** : M. CHAILLE DE NERE Jean, M. BOUTIN Christian - **CRESSAC SAINT GENIS** : M. GALLAIS Denis - **ETRIAC** : M. MASSE Bernard - **GUIMPS** : M. BARUSSAUD Albert - **GUIZENGEARD** : M. GADRAT Christian - **JURIGNAC** : M. DECELLE Guy, M. COUSSY Jean-Marie - **LACHAISE** : M. ROUX Didier - **LADIVILLE** : M. CHABOT Jacques - **LAGARDE SUR LE NE** : M. TAPON Serge - **LAMERAC** : M. MOUCHEBOEUF Michel - **LE TATRE** : M. DESSE Bernard - **MAINFONDS** : M. BARBOT Jean-Pierre - **MONTCHAUDE** : M. BOBE Pierre, M. GAURIEAU Patrick - **ORIOULLES** : Mme LAGARDE Isabelle - **PEREUIL** : M. VERGNION Philippe - **PERIGNAC** : M. MATRAT Christian, Mme CORDAILLAT Françoise - **REIGNAC** : M. DEAU Loïc - **SAINT AULAIS** : M. HUNEAU Patrick - **SAINT FELIX** : Mme AUBRIT Marie-Claire - **SAINT LAURENT DES COMBES** : M. DAMOUR Christophe - **SAINT LEGER** : Mme ROCHAIS Anne-Marie - **SAINT MEDARD** : M. CHAUVIN Thierry - **ST PALAIS DU NE** : M. GERBIER Jean-Paul - **SAINT VALLIER** : M. FAVREAU Patrick - **SAINTE SOULINE** : M. GOHIN Christian - **SALLES DE BARBEZIEUX** : M. VARENNE Michel - **SAUVIGNAC** : Mme RULLEAU-LECHOPIER Christine - **TOUVERAC** : M. HUGUES Jacky.

Etaient présents sans droit de vote :

PRISSET Christian, BAUDY Michèle, TETOIN Gaël, ROUSSELLIERE Joseph, COULOUMY Joël, BARON Frédéric, RAVAIL Pierre, ARSICAUD Laurent, GAILLARD Eric, CHABOT Jean-Michel, LEYMARY Jean-Michel, DUBROCA Allain, FAURE Jean-Marie.

Etaient excusés :

M. CHATELLIER Dominique, Mme GOUFFRANT Marie-Hélène, M. de CASTELBAJAC Dominique, M. PORTRAIT Bernard.

Pouvoirs :

M. VIGNERIE René (Barbezieux) a donné pouvoir à M. GUERN Joël (Barbezieux), Mme GIRELLI Martine (Barbezieux) a donné pouvoir à M. MICHONNEAU René (Barbezieux).

N°5 – Objet : Ouverture d'un poste d'adjoint technique pour la cuisine centrale de Barbezieux

Rapporteur : le Vice-Président en charge du personnel

Monsieur le Vice-Président informe qu'un agent en poste à la cuisine centrale de Barbezieux a pris ses fonctions auprès de la « cellule de remplacement » du service des affaires scolaires, dans le cadre d'un mouvement en interne.

Pour rappel, cette cellule a pour objectif d'avoir des agents polyvalents disponibles afin de pallier tous types d'absences dans ce secteur en cas notamment de maladie, formation, autorisation exceptionnelle d'absence...

De plus, suite à une nouvelle mobilité, il a été décidé de stabiliser l'effectif actuel par un poste d'agent titulaire et compétent dans le domaine de la restauration collective.

Pour mémoire, l'effectif de la cuisine centrale était composé, au 1^{er} janvier 2012, d'un responsable de service et de 7 agents titulaires, représentant 7.6 équivalents temps plein. Un autre agent a été muté en cours d'année sur la cellule de remplacement.

Avec ce recrutement, l'effectif sera donc quasiment identique, 8 agents, entraînant une augmentation de seulement 0,4 équivalent temps plein.

Cette augmentation est en adéquation avec l'objectif actuel, qui est de pouvoir disposer d'un agent formé à l'encadrement et aux règlementations sanitaires en vigueur, pour sécuriser le site en cas de maladie du responsable de site.

Le demi poste supplémentaire permettra au responsable de la cuisine d'évoluer, à terme, vers un poste de gestionnaire (commandes, formations,...).

Aussi, et afin d'assurer la continuité du service et d'établir un environnement stable, il convient de recruter, pour ce service, un agent sur un grade correspondant au cadre d'emploi des agents techniques (catégorie C) par mutation ou non titulaire le cas échéant.

Le poste doit donc être ouvert et ajouté au tableau des effectifs de la collectivité.

Où cet exposé, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Autorise la création d'un poste appartenant au cadre d'emploi des adjoints techniques ;
- Accepte l'embauche d'une personne soit par mutation ou nomination dans le cas d'un fonctionnaire territorial, soit d'un agent non titulaire ;
- Autorise la modification du tableau des effectifs ;
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces inhérentes à la présente délibération.

Certifié exécutoire par le Président
Reçu en Sous-Préfecture le : ..01..mars..2013
Publié ou notifié le : ..01..mars..2013.....
Touvérac, le ...01...mars...2013.....

Pour extrait conforme,
Touvérac, le 01 mars 2013
le Président,
Jacques CHABOT.

